

Bilan succinct de la session relative aux CRCT et promotions du CNU 60 15 au 19 mai 2017 à Strasbourg

La session s'est déroulée du 15 au 19 mai 2017. Elle était consacrée à l'examen des candidatures à un CRCT ou à une promotion MCF-HC et PR1, PREx1 et PREx2.

1. CRCT

La section disposait de 13 semestres MCF et PR confondus. La répartition entre les corps est à la discrétion de la section.

Au final, 11 semestres ont été attribués aux MCF sur 48 demandés et 2 aux PR sur 14 demandes.

Il n'avait pas été explicitement indiqué dans les recommandations que le remplacement des enseignements devait être anticipé et donc mentionné dans le dossier, aussi la section n'en a pas tenu compte.

Les critères fondamentaux pris en compte, pour évaluer une demande de CRCT, sont :

- la qualité du programme scientifique présenté ainsi que sa cohérence,
- l'argumentaire utilisé pour motiver la demande,
- la présence d'un projet de mobilité dans un autre établissement en général à l'international,
- une lettre d'invitation de l'établissement en lien avec cette mobilité.

Il est fondamental de suivre les recommandations de la section visibles sur le site <http://www.cpcnu.fr/web/section-60/crct>

2. Promotions

Il est rappelé que le nombre de promotions est proportionnel au nombre total de promouvables dans la section et non pas au nombre de candidatures déposées comme pour la PEDR.

Le dossier global est évalué selon les 3 critères suivants :

- activités de recherche et valorisation,
- activités pédagogiques,
- responsabilités administratives et collectives.

Il est évident que, suivant la promotion demandée, les critères peuvent être compensables entre eux, en particulier pour les MCF HC et PR1, mais peu pour les PREx1 et PREx2, pour lesquels les différentes missions de l'enseignant-chercheur doivent être couvertes au cours de la carrière.

Pour les promotions de professeurs, les actions dans ces 3 critères depuis la dernière promotion sont examinées. Une responsabilité qui a permis d'avoir une promotion dans le passé, n'en donnera pas une deuxième.

Il est fondamental de suivre les recommandations de la section visibles sur le site <http://www.cpcnu.fr/web/section-60/avancement-de-grade>

Afin que les rapporteurs (2 par dossier) puissent appréhender à juste titre les activités menées il est important de les expliquer sans trop les détailler. Par exemple une même responsabilité ne signifie pas la même chose d'une université à une autre. Il est également important de préciser :

- si vos responsabilités administratives et collectives sont assumées seuls ou avec des co-responsables,
- le nombre d'étudiants dans une formation que vous dirigez ou le nombre de personnels du laboratoire ou de l'équipe dont vous avez la responsabilité,
- pour vos enseignements, les volumes horaires (CM, TD et TP), le niveau d'études et le nombre d'étudiants, et ceci sur une durée raisonnable, doivent être mentionnés afin d'apprécier votre activité depuis la dernière promotion.

Le dossier doit donc être clair, précis et factuel.

Certains dossiers sont excellents mais ne sont pas promus car d'autres sont encore meilleurs. Par ailleurs, à qualité « équivalente » l'ancienneté dans le grade, l'âge du candidat sont pris en compte. Les répartitions géographique ou thématique peuvent aussi intervenir afin de respecter globalement les équilibres de la section.

Remarques :

Les dossiers doivent être honnêtes. Comme la section CNU 60 est constituée de membres relevant de diverses disciplines/thématiques représentatives de l'ensemble de son périmètre, un dossier artificiellement enjolivé peut susciter le doute, ce qui a toujours un effet néfaste (un taux d'encadrement de thèses très important, un nombre de publications dans l'année trop important pour relever de publications présentant des avancées notables ...). Par ailleurs, il est évident que les collègues relevant d'un établissement ne s'expriment pas ni à l'oral, ni par vote lors de l'examen des dossiers de collègues du même établissement.

Pour information, en ce qui concerne l'auto-promotion, au maximum un seul membre du CNU par grade peut être promu, par le CNU, chaque année

2.1 MCF HC

La fiche d'évaluation 2016 est téléchargeable sur le site de la section (elle n'a pas changé en 2017) : <http://cpcnu.fr/documents/26718/722bb6b0-d4ba-4a14-8502-443e25875aad>

Il y avait 117 candidats pour 28 promotions (pour rappel, il y avait 91 candidats et 26 promotions en 2016).

La promotion Hors Classe a longtemps été destinée aux MCF s'étant investis dans la communauté mais dont l'âge réduisait leur chance de passer au grade de PR. Aujourd'hui, cela n'est plus uniquement le cas et ceci probablement pour deux raisons :

- Moins de MCF dans ce profil sont candidats, probablement car ils ont déjà été promus,
- Beaucoup de MCF, relativement jeunes (au moins au 7ème échelon), ayant le profil pour être professeur (activité de recherche conséquente et HdR) sont candidats, probablement du fait de la pénurie de postes de PR.

Les 28 candidats promus :

- ont en moyenne 46 ans (min 44 et max 57), soit 2 ans de moins que la moyenne d'âge des promus de 2016, leur ancienneté dans le grade est en revanche la même avec en moyenne de 14,5 ans (min 5 et max 29).
- ont fait soutenir en moyenne 2.5 thèses (min 1 et max 5),
- ont en moyenne 18 publications internationales impactées au WoS ou dans Scopus (min 8 et max 37).

La grande majorité d'entre eux, se sont investis et/ou s'investissent fortement dans le fonctionnement de leur établissement.

2.2. Promotions PR 1

La fiche d'évaluation 2016 est téléchargeable sur le site de la section (elle n'a pas changé en 2017) : <http://cpcnu.fr/documents/26718/94caac75-e243-45e5-be15-a92f9e0bdc26>

Il y avait 114 candidats pour 18 promotions (pour rappel, il y avait 124 candidats pour 19 promotions en 2016).

Les 3 critères mentionnés plus haut sont évalués avec une compensation possible entre eux. Les activités depuis le passage au grade de professeur sont examinées et un minimum de 20 publications est requis, ainsi qu'un investissement dans l'établissement.

Les 18 candidats promus :

- ont en moyenne 48 ans (min 40 et max 59) ce qui est équivalent à 2016, leur ancienneté dans le grade est en moyenne de 7 ans (min 3 et max 13), ce qui est identique à 2016.
- ont fait soutenir en moyenne 7 thèses (min 2 et max 17),
- ont en moyenne 32 publications internationales impactées au WoS ou dans Scopus (min 24 et max 40), et 14 publications en moyenne depuis la dernière promotion.

2.3. Promotions PR Ex1

La fiche d'évaluation 2016 est téléchargeable sur le site de la section (elle n'a pas changé en 2017) <http://cpcnu.fr/documents/26718/94caac75-e243-45e5-be15-a92f9e0bdc26>

Il y avait 98 candidats pour 17 promotions (pour rappel, il y avait 88 dossiers en 2016 pour le même nombre de promotions).

Les 3 critères mentionnés plus haut sont évalués avec une très légère compensation possible entre eux. Cependant, la personne promue doit montrer une activité de recherche ou une responsabilité administrative que ce soit en animation de recherche ou de formations. Les activités depuis le passage au grade de professeur 1^{ère} classe sont examinées. Il n'y a pas de nombre minimum de publications requis, sauf qu'il ne doit être inférieur à celui des PR1 (20 publications).

Les 17 candidats promus :

- ont en moyenne 53 ans (min 47 et max 62) alors que cette moyenne était de 51 ans en 2016, leur ancienneté dans le grade de PR1 est en moyenne de 7 ans (min 4 et max 12), alors qu'elle était de 5 ans en 2016
- ont fait soutenir en moyenne 8 thèses depuis leur dernière promotion (min 1 et max 18),

- ont en moyenne 47 publications internationales impactées au WoS ou dans Scopus (min 25 et max 103).

2.4. Promotions PR Ex2

La fiche d'évaluation 2016 est téléchargeable sur le site de la section (elle n'a pas changé en 2017)

<http://cpcnu.fr/documents/26718/94caac75-e243-45e5-be15-a92f9e0bdc26>

Il y avait 52 candidats et 10 promotions, (pour rappel, il y avait 39 candidats pour 8 promotions en 2016).

Les 3 critères mentionnés plus haut sont évalués sans compensation possible entre eux. Sur l'ensemble de la carrière, les activités de recherche et de responsabilités administratives, que ce soit en animation de recherche ou de formations, sont évaluées. Les activités depuis le passage au grade de professeur PReX1 sont examinées.

Les 10 candidats promus :

- ont en moyenne 57 ans (min 47 et max 66) alors que cette moyenne était de 55 ans en 2016, leur ancienneté dans le grade de PReX1 est en moyenne de 5 ans (min 4 et max 8).
- ont en moyenne 88 publications internationales impactées au WoS ou dans Scopus (min 30 et max 170),
- ont eu de fortes charges administratives en recherche ou en enseignement et ont une reconnaissance scientifique indiscutable.

Les élus de la liste soutenue par le GTT-AUM